

«statut social étudiant» : le danger de la refonte de l'aide sociale.

Le 28 mars prochain, nous élirons les représentants étudiants au Conseil d'Administration du Crous.

Parallèlement, le ministre de l'enseignement supérieur, F. Bayrou, projette de refondre l'aide sociale étudiante pour l'année prochaine. L'ensemble des mesures seraient rassemblées dans un «statut social étudiant» qui sera présenté au mois de mai ou juin. Nous ne pouvons être indifférents aux propositions gouvernementales.

Une refonte de l'aide sociale qui s'appuie sur des mesures passées.

Pour éclairer les enjeux concernant le «statut social étudiant», il faut le replacer dans le cadre dans lequel il s'insère. Ce «statut» ne va pas être élaboré sur du «vide» mais s'adosse à des mesures qui s'accumulent depuis des années à propos des aides accordées aux étudiants ainsi qu'aux objectifs spécifiques de l'actuel ministre.

Le journal *Le Monde* daté du 30/03/95 rapporte que le gouvernement souhaite «l'adoption d'un statut social de l'étudiant qui ne serait autre qu'une version améliorée de la proposition formulée par Lionel Jospin, en 1991, lorsqu'il était ministre de l'Éducation nationale». Rappelons que Lionel Jospin a été l'auteur d'un Plan social Étudiant poussant les étudiants à l'endettement par la proposition de prêts bancaires. Ce plan avait aussi diminué le pouvoir d'achat pour 50% des boursiers et avait facilité le droit de regard des groupes de pression locaux pour l'attribution de l'aide sociale, préparant l'éclatement des critères nationaux d'attribution des aides.

L'État régionalise peu à peu l'aide sociale étudiante.

Par ailleurs, des schémas régionaux de l'enseignement supérieur, qui organisent la carte universitaire, concourent à la construction de logements étudiants et de Resto-U où les collectivités locales sont invitées à participer financièrement. Celles-ci financent dans la mesure de leurs moyens et peuvent faire des choix spécifiques comme la construction de logements pour les étudiants de 2^e cycle seulement. Cette situation illustre le désengagement financier de l'État pour l'aide sociale et la suppression de critères égalitaires et nationaux dans l'attribution des aides.

Accentuer le désengagement de l'État.

Enfin, F. Bayrou a annoncé à l'Assemblée Nationale que le budget ne serait pas augmenté et que «les contraintes budgétaires s'imposent à tous». *Le Monde* du 20/10/95 estime très justement que «la "négociation" du statut de l'étudiant pourrait ainsi passer par un redéploiement du système actuel». Répartir différemment les moyens actuels sans les augmenter, revient à répartir différemment la pénurie budgétaire. Notons qu'avec la suppression de 30% de l'ALS aux colocataires, l'État a déjà spolié aux étudiants un milliards de francs !

Ne pas cautionner, ne pas donner d'illusions.

Toutes les organisations qui avancent des propositions, aussi justes soient-elles, concernant un «statut social étudiant», entraînent les étudiants dans des illusions qui font croire qu'il pourra y avoir un bon «statut» en faisant abstraction de la situation actuelle. Le gouvernement a pour objectif de prolonger tout bonnement la situation actuelle, d'accentuer le désengagement de l'État, de régionaliser les aides et de maintenir un budget de pénurie. Le gouvernement a d'ailleurs annoncé qu'il offrirait des prêts bancaires comme seuls moyens pour continuer ses études !

Votez le 28 mars pour exprimer votre désaccord avec les projets en cours.

Le 28 mars, vous élirez des représentants au Crous. Si vous votez pour les candidats de la liste «Pour la laïcité», vous voterez pour dire NON aux prêts bancaires, NON à la régionalisation de l'aide sociale, NON au «statut social étudiant».